11e CONFÉRENCE

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

25 & 26 juin 2020 / Webinaire

graie

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

agence de l'eau Loire-Bretagne

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

H2O'Lyon Université de Lyon

FNCCR

ASCOMADE

ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT MAGAZINE.FR

Sommaire

Avant-propos ----------

Programme de la conférence ----------

Ouverture et présentation de la conférence – jour 1
Elodie BRELOT, Graie ----------3

CADRE D'ACTION

Restitution de l'enquête RSDE 2018
Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse 6

Le lancement des opérations sectorielles sur le bassin RMC et leur articulation en local avec les opérations collectives
Fabienne SERVETO, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse 15

Tour d'actualités sur le territoire Loire-Bretagne
Bruno TEXIER, Agence de l'Eau Loire-Bretagne---------- 20

Ouverture et présentation de la conférence – jour 2
Elodie BRELOT, Graie ----------

MUTUALISATION D'EXPERIENCES

Les principales productions du groupe de travail du Graie : des productions collaboratives à connaître et faire connaître
Cécile MALAVAUD, Graie ---------- 25

Cadre réglementaire sur le déversement au réseau pluvial
FNCCR---------- 32

REX 1 : Saint Etienne Métropole : Mise en place d'un arrêté de déversement au réseau pluvial
Olivier DARNE et David GUIBOUX, Sainte Etienne Métropole---------- 34

Le REX du point de vue de l'industriel
Fabien FOISSAC , SNF ----------37

Avant-Propos

Pourquoi ce webinaire ?

Le séminaire du Graie a été exceptionnellement modifié en webinaire pour cette onzième édition en lien avec la crise sanitaire actuelle. L'événement draine un large public d'acteurs de la gestion des effluents non domestiques venus de toute la France. Parmi les nombreuses missions des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter, s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés. L'objectif est de parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source, y compris en lien avec les eaux pluviales, en termes de polluants classiques mais aussi de micropolluants, dans une finalité de préservation des milieux.

Ce rendez-vous permet aux acteurs de la gestion des effluents non domestiques d'appréhender et de découvrir différentes manières de faire, liées à différents enjeux et sur différents territoires.

Les orientations de l'événement

Trois orientations particulières ont été retenues cette année :

- Retour sur l'enquête RSDE sur le bassin Rhône Méditerranée Corse
- Actualités sur les programmes des agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne
- Déversement des END au réseau pluvial

Public cible

Sont conviés à ce webinaire : les collectivités, leurs partenaires techniques (exploitants, bureaux d'études, scientifiques), les organismes institutionnels (Agence de l'Eau, services de l'État, Départements, Région) et les chambres consulaires.

SUPPORTS D’INTERVENTIONS

Introduction et présentation des participants au webinaire

Elodie BRELOT, GRAIE

Vocation
Accompagner les gestionnaires de l'eau

graie

PUBLICS

- Professionnels et chercheurs
- Échelle régionale, nationale et internationale

84	Collectivités
67	Bureaux d'études
29	Fournisseurs
30	Laboratoires de recherche
10	Associations
6	Institutions
87	Personnes physiques

Chiffres au 31 décembre 2019

Une association scientifique et technique qui rassemble **300 adhérents !**

Thématiques et modes d'action

graie

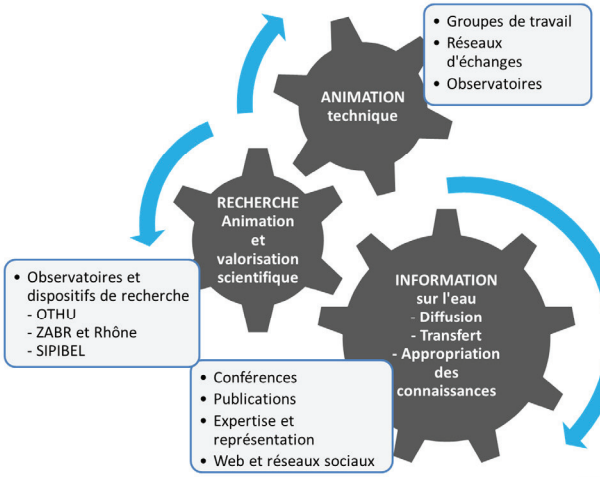

Sur les effluents non domestiques

graie

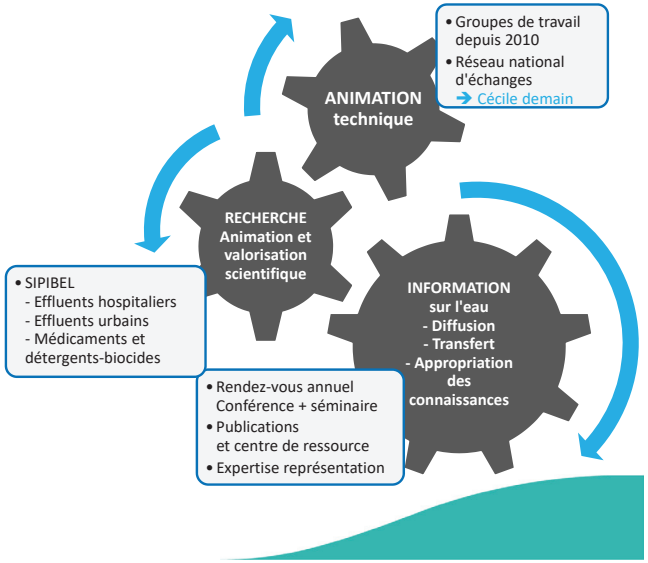

Sur les effluents non domestiques

graie

ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

ASCOMADE

FNCCR

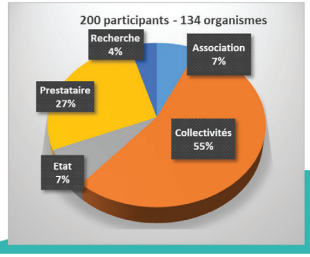

Fonctionnement en visio / Zoom

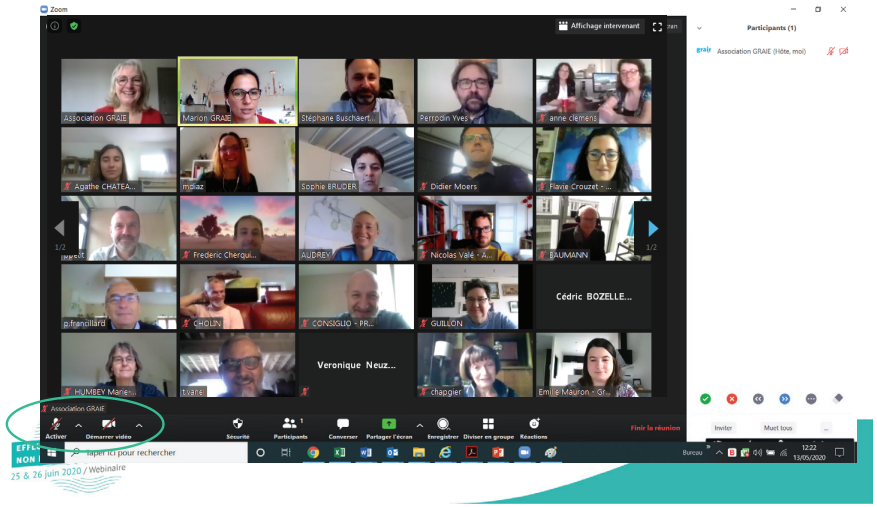

Fonctionnement en visio / Zoom

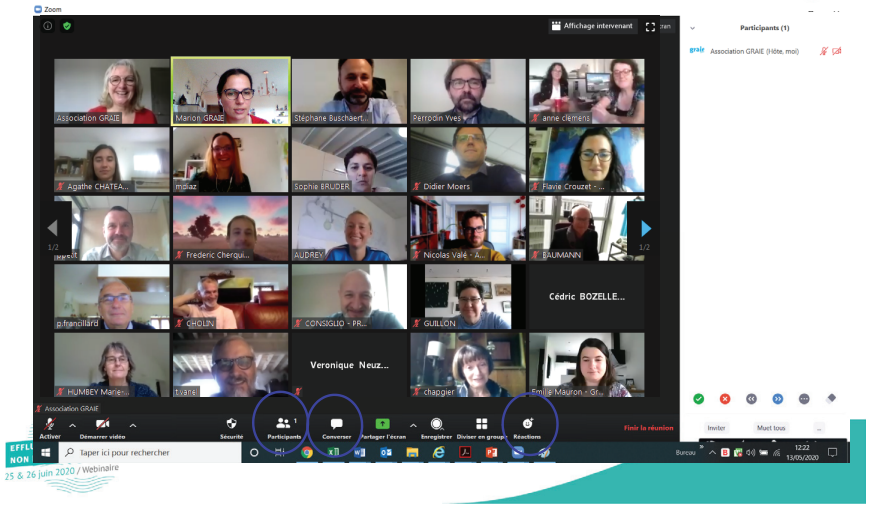

Jeudi 25 juin – le cadre d'action

- Agence de l'eau RMC
- Agence de l'eau LB

vendredi 26 juin – Retours d'expérience

- FNCCR
- Saint-Etienne Métropole
- SNF

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien : la DREAL et la Métropole de Lyon.
Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
En partenariat avec le PIA H2O'Lyon, la FNCCR, l'Ascomade et l'ARBE.

Jeudi 25 juin – le cadre d'action

Restitution de l'enquête RSDE 2019 (30')

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le lancement des opérations sectorielles sur le bassin RMC et leur articulation en local avec les opérations collectives (20')

Fabienne SERVETO, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Tour d'actualités sur le territoire Loire-Bretagne (20')

Bruno TEXIER, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien : la DREAL et la Métropole de Lyon.
Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
En partenariat avec le PIA H2O'Lyon, la FNCCR, l'Ascomade et l'ARBE.

Restitution de l’enquête RSDE 2018

Céline LAGARRIGUE, Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse

Restitution des résultats de l'étude RSDE 2018

C. Lagarrigue – Agence de l'eau RMC

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la DREAL et la Métropole de Lyon. En partenariat avec la FNCCR,

Objectifs de l'étude

- Donner des repères aux collectivités pour mieux comprendre la contamination de leur territoire
- Orienter les actions de l'agence avec une liste cible de stations pour les opérations collectives
- Comparer les résultats avec l'étude RSDE précédente
- Pas de lien avec les toxicité des molécules / rejets

Plan de la présentation

1. Une base de données RMC eaux et boues
2. Des valeurs « repères »
3. Evolution le long de la filière de traitement
4. Quelles STEU sont à cibler ?
5. Ce qu'il faut retenir

1 - Une base de données RMC eaux et boues

- Rappel du contexte RSDE
- Une base de données RMC
- Méthodologie
- Spécificité « boues »

Rappel du contexte RSDE

- **STEU > 10 000 EH ➔ 348 STEU concernées (45 sur BFC)**
- **Familles de substances mesurées : métaux, pesticides, HAP, COHV, chlorobenzènes, alkylphénols, organoétains, BTEX et autres**

Eau (entrée et sortie de station)	Boues (pour bassins RM et Corse)
Modalités de la note technique d'août 2016 97 substances en entrée et sortie 6 campagnes	Modalités AAP agence 2017 71 substances (dont 2 dans les boues seulement) 3 campagnes

Une base de données RMC

Eau (entrée et sortie de station)	Boues
235 stations (64%) dont 10 en Corse 17 MEH (79%) 236 000 valeurs de concentrations	153 stations (70%) dont 4 en Corse 28 800 valeurs de concentrations

- Échantillon constitué représentatif du parc épuratoire du bassin RMC (taille, filière, géographie)
- Difficultés de dépôt des données sur MR, en particulier les données boues

Une analyse globale basée sur des calculs statistiques

- Une étape de validation des données ➔ 3 bases de données
- Pour chaque substance et chaque compartiment (eau brute, sortie station, boues):
  - ✓ **Concentration moyenne quantifiée**
  - ✓ **Fréquence de quantification (en % de STEU)**
  - ✓ **Médiane, quartiles**

⇒ Valeurs « repères » sur la contamination par les micropolluants

⇒ Pas d'analyse sur les flux uniquement sur les concentrations

⇒ Pas de calcul de substances significatives

Spécificité « boues »

- Récupération des données de plus de 150 STEU : une étape inédite mais…
- … manque de recul des laboratoires sur ce type d'analyses (LQ demandées non respectées pour certains paramètres)
- Comparaison avec les données de la littérature scientifique
- Résultats du DEHP et BDE 209 exclus en raison de différences importantes

2 - Des valeurs « repères »

- Principaux résultats – valeurs « repères »
- Eau d'entrée
- Eau de sortie
- Boues

Principaux résultats valeurs « repères »

- La définition d'effluents moyens bassin

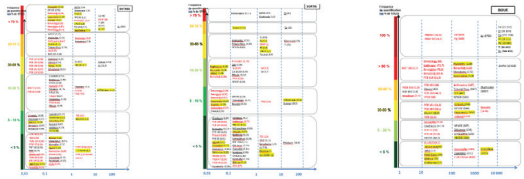

- Guide pour faire ressortir les valeurs atypiques
- Valeur atypique :
  - Valeur >> concentration moyenne quantifiée sur le bassin
  - Souvent quantifiée alors que fréquence faible sur le bassin

Exemple

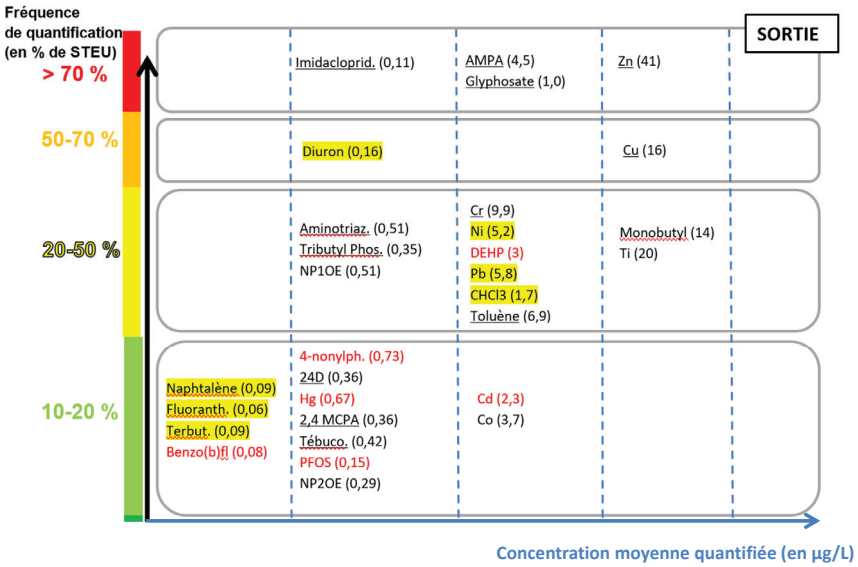

Principaux résultats valeurs « repères » - entrée

- Toutes les substances ont été quantifiées au moins une fois
- En moyenne, 18 substances sont quantifiées en entrée
- 22 substances dont la fréquence de quantification dépasse 70%
- Principalement 4 familles :
  - métaux (Zn, Cu, Ni, …)
  - pesticides (AMPA, Glyphosate)
  - HAP (naphtalène, fluoranthène, benzo-a-pyrène…)
  - alkylphénols (4-nonylphénols, octylphénols…)

Principaux résultats valeurs « repères » - sortie

- 12 substances n'ont jamais été quantifiées en sortie
- En moyenne, 6 substances sont quantifiées en sortie
- Principalement 2 familles :
  - métaux (Zn, …)
  - pesticides (AMPA, Glyphosate, Imidaclopride)
- Comparaison avec 2011: quelques paramètres varient mais globalement pas de différences majeures

Principaux résultats valeurs « repères » - boues

- 3 substances n'ont jamais été quantifiées dans les boues (heptachlore, irgarol, hexachlorobutadiène)
- En moyenne, 30 substances sont quantifiées dans les boues
- Principalement
  - Tous les métaux (fréquence de quantification de 100%)
  - PBDE (retardateurs de flamme)
  - HAP
  - Pesticide (AMPA)

Comparaison entre les compartiments

	Entrée eau	Sortie eau	Boues
Nombre de substances quantifiées	++	+	+++
Fréquence de quantification (en nombre de STEU)	++	+	+++
Substances les plus fréquemment quantifiées	HAP, AMPA, Glyphosate, Alkyphénols, métaux	AMPA, glyphosate, Imidaclopride, Zn	Métaux, PBDE, HAP, AMPA

3 - Evolution le long de la filière de traitement

- Des concentrations très variables
- Une diminution des concentrations entre entrée et sortie
- Un transfert des substances dans les boues
- Comparaison avec les valeurs d'épandage
- Impact sur les milieux

Des concentrations très variables

- Variabilités les plus fortes en entrée et dans les boues
- Variabilité en sortie importante et plus élevée que lors de l'analyse précédente (influence du nombre de campagnes ?)
- Résultats en sortie et dans les boues ne semblent pas impactés par la filière de traitement (sauf STEU des Bouillides)
- Variabilité observée non expliquée par la taille des STEU

  ➔ exemple du fluoranthène

Exemple du fluoranthène

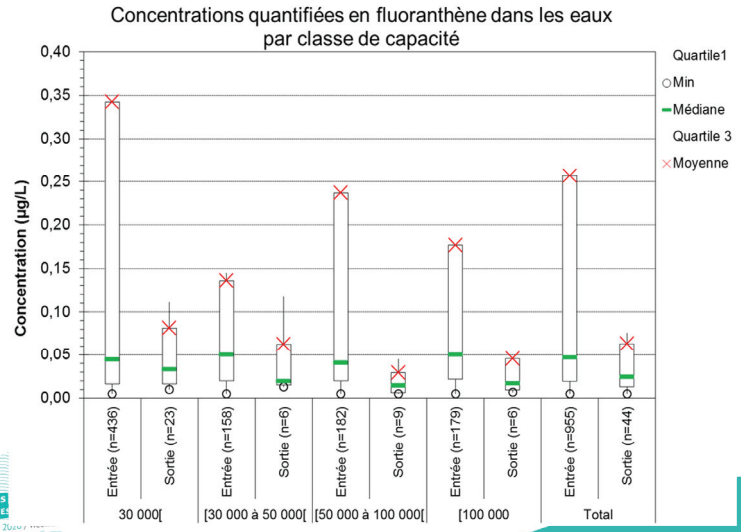

Une diminution des concentrations entre entrée et sortie

- Diminution des concentrations et fréquences de quantification dans la file eau (sauf glyphosate, AMPA, Imidaclopride)

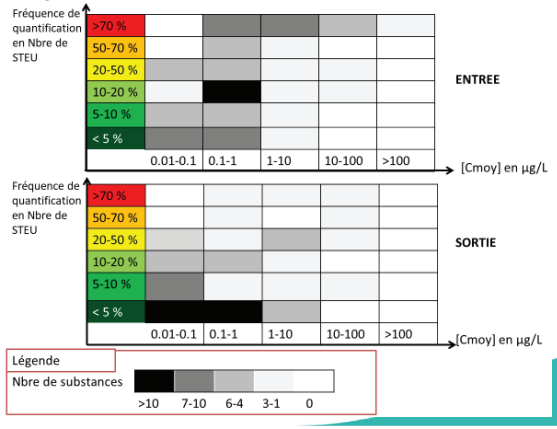

Un transfert des substances dans les boues

- Transfert des molécules hydrophobes dans les boues (métaux, HAP, PBDE)
- 14 substances sont quantifiées dans 100% des STEU contre 5 substances en entrée
- Les boues jouent un rôle d'intégrateur de pollution (temps de séjour long)
- 13 substances dépassent le mg/kgMS

Comparaison avec les valeurs d'épandage

- Concentrations dans les boues paraissent élevées mais…
- …peu de dépassements des seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 relatif à l'épandage des boues de STEU

Eléments traces métalliques	Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercure	Nickel	Plomb	Zinc
Valeur limite dans les boues (mg/kg MS)	10	1000	1000	10	200	800	3000
Valeur moyenne observée (mg/kgMS)	0,8	36	272	0,6	28	39	544
Nbre dépass. /Nbre total de mesures	0/466	0/410	0/412	1/470	6/412	1/389	2/414

Composés traces	Fluoranthène	Benzo(b)fluoranth.	Benzo(a)pyrène	∑ 7 PCB
Valeur limite dans les boues (mg/kg MS)	5	2,5	2	0,8
Valeur moyenne observée (mg/kgMS)	0,2	0,1	0,08	
Nbre dépassement valeur limite/Nbre total de mesures	1/416	0/420	0/421	3/227

Attention: ce ne sont pas des non-conformités réglementaires

Quelques substances à enjeux environnementaux

- Comparaison des concentrations de sortie aux NQE

➔Impact sur les cours d'eau : 10 substances en sortie de STEU (3 métaux, 2 HAP, 1 pesticide, 1 organoétain, 1 BTEX, 2 substances « autres »)

- Comparaison des concentrations dans les boues aux PNEC

➔ Impact sur les sols : 4 substances dans les boues (NP1EO, NP2EO, Cr, Cu)

- Attention: manque de connaissance sur des valeurs seuils spécifiques à la matrice du sol

4 - Quelles STEU doivent être ciblées ?

- Des valeurs maximales identifiées pour plusieurs STEU
- Substances responsables des valeurs max
- STEU cibles

Des valeurs maximales identifiées pour plusieurs STEU

- Une méthodologie basée sur la détermination des valeurs maximales retenues (même méthodologie employée pour les campagnes précédentes) :
  - En entrée: [C] > 10 x médiane
  - En sortie et boues: [C] > 5 x médiane
- Au total : 227 STEU :
  - 15% des STEU ont 1 seule valeur max
  - 20% des STEU ont au moins 10 valeurs max

Une liste de STEU prioritaires

- À partir de la liste initiale, un travail complémentaire de priorisation :

1. STEU avec au moins 2 valeurs max en sortie
2. **OU** STEU comportant des valeurs max dans les 3 compartiments
3. **OU** STEU comportant plus de 10 valeurs max

- Une liste de **96 stations** constituées => 42 stations sont situées sur des territoires d'opérations collectives

- Des stratégies d'action encore à construire pour s'adapter aux problématiques des territoires

Ce qu'il faut retenir (1/2)

- Un effluent moyen représentatif du bassin (indépendant de la taille des stations et des filières de traitement)
  ➔ guide à l'interprétation des données pour les services d'assainissement
- Eaux entrée et boues sont les matrices les plus chargées
- Les concentrations mesurées dans les boues sont dans la grande majorité des cas compatibles avec l'épandage des boues au sens de l'arrêté du 8 janvier 1998.
- Aucun lien ne peut être fait avec la toxicité, ce n'était pas l'objet de l'étude ni de sa synthèse.
- Pas d'analyse en termes de flux
- Une première liste de STEU prioritaire a été constituée

Ce qu'il faut retenir (2/2)

Nature de l'enjeu	Entrée (eau)	Sortie (eau)	Boues
Fréquence de quantification élevée	HAP, AMPA, Glyphosate, alkylphénols et métaux	AMPA, Glyphosate, Imidaclopride, Zn	Métaux, PBDE, HAP, AMPA
Impact sur l'environnement		Cyperméthrine, benzo(a)p, PFOS, tributylétain, HBCDD, Cd, Xylène, Zn, Cu, Fluoranthène	NP1EO, NP2EO, Cr, Cu
Valeurs max par rapport aux valeurs repères du bassin	HAP, DEHP	AMPA, Glyphosate, Cu	Phosphate de tributyl, Ti, PCB

Document ressource

RSDE – Campagnes 2018. Analyses des résultats sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse – Synthèse

Disponible sur le site internet de l'agence

Remerciements

- Sandrine Papias CDD à l'agence qui a conduit la mission de récupération et d'analyse des données
- Les laboratoires CARSO et Eurofins pour leur aide dans la collecte des données boues
- Les exploitants de STEU qui ont persévéré pour le dépôt des données

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Le lancement des opérations sectorielles sur le bassin RMC et leur articulation en local avec les opérations collectives

Fabienne SERVETO, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Présentation des opérations sectorielles

Fabienne SERVETO – Agence de l'eau RMC

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la DREAL et la Métropole de Lyon. En partenariat avec la FNCCR,

Plan de la présentation

1) **Rappel du contexte 11ème Programme**
2) **Présentation du déroulé de l'AAI**
3) **Présentation des 3 opérations retenues dans le cadre de l'AAI**
   - Opération Textile
   - Opération Peintres
   - Opération coiffeurs

11ème Programme : Rappel du contexte général

11ème Programme : Evolution de l'outil « opération collective »

- **2 objectifs:**
  - poursuivre la dynamique du 10ème prg
  - rehausser nos ambitions de résultats

2 types d'opérations

2 types d'opérations collectives:

- **Les opérations « territoriales » :** multisectorielles, sur le périmètre d'une ou plusieurs collectivités EPCI ayant la compétence « eau et assainissement »
- **Les opérations « sectorielles »**

Les opérations collectives « sectorielles »

- **visent à réduire une source de rejets toxiques dispersés bien identifiée au sein d'une branche ou filière professionnelle**
- **, et pour laquelle des solutions peuvent être déployées à large échelle.**
- **Doivent être complémentaires aux démarches territoriales : De la synergie, sans doublons !**

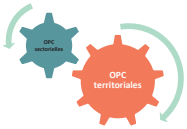

=> Choix sur la base d'un Appel à Initiative

Déroulé de l'AAI

Rappel du Calendrier:

Phase 1

- 1er Juin 2019 : Lancement de l'AAI
- 15 septembre 2019 : Date limite de dépôt des dossiers
- 1er Octobre 2019 : Sélection des candidats retenus

Phase 2

- 15 Octobre 2019 : Entretien avec les candidats retenus
- 15 Novembre 2019 : Remise du dossier de candidature final
- 1er Décembre 2019 : Choix final

- 2020 : Formalisation du partenariat et démarrage des opérations sectorielles

Bilan de l'AAI

Bilan Phase 1 :

- 11 propositions reçues
  (cibles variées : automobile, BTP, Coiffure*, Blanchisserie*, textile*, Laboratoires de biologie médicale*, chantiers navals, traitement de surface)*
  - ✓ *1 proposition jugée hors cadre*
  - ✓ *5 propositions retenues à l'issu du Jury**

Bilan Phase 2 :

Sur la base des critères de sélection suivants :
(enjeu environnemental, secteur d'activité visé, étendue de la cible, viabilité des solutions techniques proposées, structuration du projet, coût du projet, périmètre géographique)

→ **3 propositions retenues**

Propositions retenues à l'issu de l'AAI

- ✓ **Opération à destination des ennoblisseurs textiles**
- ✓ **Opération à destination des peintres**
- ✓ **Opération à destination des coiffeurs**

Opération « Textile » 1/2

Porteur de Projet : UNITEX

Périmètre : Région AURA (partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

Durée de l'opération : 3 ans
(démarrage initialement prévu en mars, finalement reporté à septembre 2020)

Opération : Action préalable à une démarche Zéro Rejets* Toxiques Dispersés dans l'ennoblissement textile

Objectifs : Mieux appréhender les enjeux de pollutions dispersées dans l'eau et s'inscrire dans une démarche de progrès

- *répondre aux préoccupations environnementales*
- *identifier les difficultés et trouver des solutions*
- *valoriser des modes de production responsable*

** Le terme « Zéro rejet » prendra en compte les possibilités d'actions validées dans le cadre de ce programme d'étude, dans l'objectif de supprimer des émissions maîtrisables à un coût acceptable.*

Opération « Textile » 2/2

PRE-ETUDE: INVENTAIRE COMPLET DES SUBSTANCES DANGEREUSES

- Point sur les évolutions réglementaires
- Validation des solutions possibles pour les RSDE
- Inventaire des composés chimiques visés par les réglementations mais également par les démarches d'initiative volontaire ou les certifications volontaires
- Point sur les attentes du marché de la distribution textile concernant la présence de substances préoccupantes
- Elaboration d'un protocole de diagnostic des entreprises

DIAGNOSTIC & ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELS

- Réalisation du diagnostic sur la base du protocole établi : Intervention d'un consultant (Visite sur site, revue documentaire, Analyse des résultats et proposition de solutions)
- Accompagnement à la mise en œuvre des solutions : Intervention d'ingénieurs-conseils (APORA ou ALSAPE) en faisant le lien avec les AGENCES DE L'EAU

RESTITUTION COLLECTIVE SUR LES ENJEUX ET LES BONNES PRATIQUES - ELABORATION D'UN RÉFÉRENTIEL

- Rapport de synthèse sur la réalisation des diagnostics
- Bilan des solutions nouvelles identifiées suite aux actions individuelles
- Communication pour faire connaître les solutions pratiques
- Elaboration d'un référentiel de substances à proscrire dans les formulations d'agents chimiques (colorants, produits auxiliaires de teinture) dans l'objectif de le présenter aux principaux fournisseurs de colorants et PAT

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES 25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Opération « Peintres » 1/3

Porteur de Projet : FFB

Périmètre : Régions AURA, BFC, PACA

Durée de l'opération : 3 ans
(démarrage initialement prévu en mars, finalement reporté à octobre 2020)

Contenu de l'opération :

Opération de prévention des risques de rejets toxiques par l'équipement des entreprises avec des outils techniques spécifiques

Accompagnement pour la réduction des risques de contamination par la collecte des déchets dangereux diffus

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES 25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Opération « Peintres » 2/3

Opération de prévention des risques de rejets toxiques par l'équipement des entreprises avec des outils techniques spécifiques

Objectif : Proposer aux artisans un dispositif clé en main permettant de choisir un équipement adapté à leurs besoins (stations de nettoyage et bacs de rétention)

Phase 1 : Information et Sensibilisation des Entreprise de Peinture
Développement d'outils de communication, réunions d'information…

Phase 2 : Soutien technique au montage des dossiers de demande d'aide / de solde

Phase 3 : Suivi des entreprises
Envoi d'un questionnaire aux entreprises ayant reçu une subvention, possibilité d'accompagnement renforcé si besoin, réflexion en cours sur une possible valorisation des entreprises

Ambition attendue : 500 dossiers d'aide / 32500 entreprises ciblées (BFC, PACA, AURA)

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES 25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Opération « Peintres » 3/3

Accompagnement pour la réduction des risques de contamination par la collecte des déchets dangereux diffus

Objectif : Aider les professionnels du bâtiment à trouver des solutions adaptées à leurs besoins

Etape 1 : Définition des besoins des professionnels par territoire
Réalisation d'un questionnaire pour estimer les besoins

Etape 2 : Négociation de tarifs de collecte avec un ou plusieurs prestataire(s) et montage d'un plan de communication

Etape 3 : Communication et organisation des opérations de collecte

→ lien à faire avec les chargés de mission des opération territoriales et des chambres consulaires qui organisent déjà ce type d'opérations!

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES 25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Opération « Coiffeurs » (1/2)

Porteur de Projet : CMA-FC

Périmètre : Franche-Comté (1200 entreprises)

Durée de l'opération : 3 ans
(démarrage initialement prévu en mars, finalement reporté à septembre 2020)

Objectifs de l'opération :

- Réduire les émissions de substances toxiques
- Réduire les consommations d'eau
- Améliorer la gestion des déchets

Opération « Coiffeurs » (2/2)

Contenu de l'opération :

Phase 1 : Création d'un groupe de travail
(professionnels de la coiffure, des représentants du syndicat, des partenaires techniques …)
Mener une réflexion sur les pratiques, les besoins des coiffeurs
Définir le contenu de la phase d'expérimentation…

Phase 2 : Expérimentation auprès de 8 salons
Prédiagnostic, Accompagnement aux changements de pratiques et test d'une solution technique adaptée, Bilan et enquête satisfaction

Phase 3 : Déploiement de l'action à plus grande échelle
Communication et sensibilisation de l'ensemble des établissements
(élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques, animation de réunions d'information, de formation…)
Réalisation de Prédiagnostic en entreprises
Appui au montage de dossiers de demande d'aide
Elaboration d'un kit de communication à destination de la clientèle

Merci de votre attention

Tour d’actualités sur le territoire Loire-Bretagne

Bruno TEXIER, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Webinaire
« effluents non domestiques »
25 & 26 juin 2020
Graie

Tour des actualités AELB

Tour des actualités AELB

- **Points abordés**
  - 11ème Programme et acteurs économiques non agricoles
  - Zoom sur les opérations collectives : résultats de l'évaluation réalisée en 2018 et modalités P11
  - Campagne RSDE STEU 2019 : point d'avancement de l'analyse des résultats
  - A venir : AAP en direction des acteurs économiques non agricoles

Tour des actualités AELB

- **11ème programme d'intervention**
  - Rappel des enjeux du P11:
    - 3 enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du SDAGE
      - La qualité des MA et la biodiversité associée
      - La qualité des eaux et la lutte contre la pollution
      - La quantité des eaux l'adaptation au changement climatique
    - 3 enjeux transversaux
      - **L'adaptation au changement climatique *(avec un volet économies d'eau important)***
      - Le littoral et le milieu marin
      - **La lutte contre les micropolluants**

Tour des actualités AELB

- **11ème programme d'intervention**
  - Les défis à relever sur la période du P11 : 2019-2024
    - DCE : objectifs de bon état pour 2027 au plus tard pour toutes les masses d'eau
    - Sdage 2016-2021 fixe des objectifs intermédiaires, notamment :
      - Bon état écologique de 60% des cours d'eau
      - Bon état écologique de 66% des plans d'eau
      - Bon état écologique de 70% des eaux côtières et de transition
      - Bon état chimique et quantitatif de 76% des masses d'eau souterraines

… or seulement 26 % des cours d'eau sont en bon état

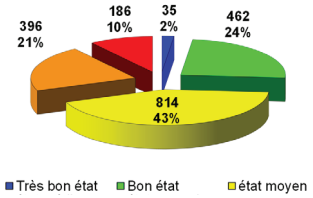

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **11ème programme d'intervention**
  - Deux orientations principales :
    - l'**atteinte des objectifs environnementaux** du Sdage, priorité de l'intervention
    - la **solidarité avec les territoires ruraux** les plus défavorisés
  - Le 11e programme c'est aussi :
    - De l'**incitativité** avec des interventions structurées autour de 3 taux d'aide élevés : Taux maximal (70%) > Taux prioritaire (50%) > Taux d'accompagnement (30%)
    - De la **sélectivité** renforcée pour plus d'efficience avec, par exemple :
      - actions portant prioritairement sur les ME dégradées proches du bon état
      - priorité aux changements de pratiques et à la correction des altérations plutôt qu'au maintien
      - aides bonifiées pour des travaux prioritaires de lutte contre les pollutions
    - De la **lisibilité** avec 3 enjeux transversaux mis en exergue :
      - l'adaptation au changement climatique (incluant un gros volet éco. d'eau)
      - le littoral et le milieu marin
      - la lutte contre les micropolluants

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **11ème programme d'intervention**

  → En moyenne, **335 M€/an** pour les interventions

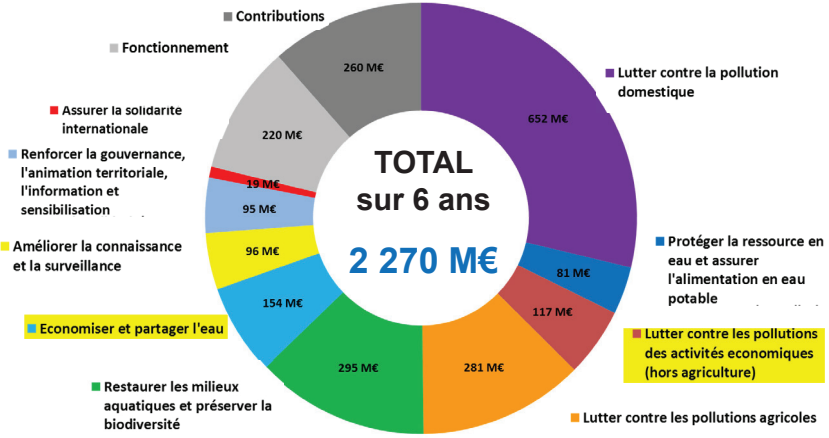

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **11ème programme d'intervention**
  - 117 M€ pour lutter contre les pollutions des activités économiques (hors agriculture) – soit 19,5 M d'€ par an
    - **IND1 - Maîtriser et réduire les pollutions organiques et bactériologiques :** Aides bonifiées (taux d'accompagnement = 30% / taux prioritaire = 50%*) pour une liste d'établissements prioritaires industriels (EPI) dont les rejets ont un impact sur les masses d'eau
    - **MIC1 - Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants :** Aides maximisées (taux maximal = 70%*) en cas de réduction à la source par la mise en place de technologies propres

- *dans la limite de l'encadrement Européen des aides*

  - 154 M€ pour économiser et partager l'eau
    - **QUA2 -** Des aides partout pour faire des **économies d'eau consommée** (taux = 50%) dans les collectivités et les entreprises
    - **QUA3 -** Des aides à la **substitution** de ressources classées en ZRE (et aux projets de REUT innovants sur avis du CA)

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **11ème programme d'intervention**
  - Ne sont pas financés
    - Les études règlementaires n'induisant pas de travaux
    - Les études et travaux dans le cas d'un **nouvel établissement**, à l'exception des investissements permettant d'atteindre le rejet zéro.
    - Le remplacement d'équipement sans amélioration notable des performances et les consommables
    - La gestion du risque de **pollution accidentelle** (rétention, bassin gestion des eaux d'incendie, etc.)
    - L'approvisionnement en eau
    - Les équipements productifs …**à l'exception** du surcoût environnemental
    - Les équipements d'épandage d'effluents …**à l'exception** des stockages ou prétraitement

Tour des actualités AELB

- **Zoom sur les opérations c**
  - Évaluation en 2018 de l'outil OC mis en œuvre aux P9/P10
    - Politique P9/ P10 : opérations collectives « sectorielles »
    - P9 = 2,9M € + P10 = 11,8 M€ au titre des OC (soit 10 % L13 au P10)
    - OC très hétérogènes (Nb. bénéficiaires, Montants d'aide)
    - Cibles principale : micropolluants

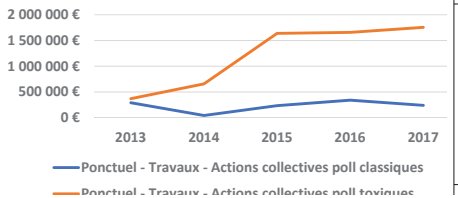

Thématique	Libellé de l'opération collective	9e prog	10e prog
Artisanat/ multi them	Métiers de bouche Poitiers (S)		
	Métiers de bouche Le Mans (S)		
	Métiers de bouche Laval (S)		
	Métiers de bouche la Rochelle(S)		
	Métiers de bouche Baud Communauté		X
	EI2S (S)		
	Multi thém 28		
	Contrat territorial Vivier		
	Artisanat-CR Ondaine		
	Artisanat-CR Furan		
	Artisanat Loire Forez		
	Artisanat 61		
Carénage	Carénage Pays de Loire (S)		
	Carénage Bretagne (S)		
	Carénage Rochelle (S)		
Cidrerie	Cidreries Bretonnes (S)		
Garage	Garage Nantes (S)		
	Garage Rennes (S)		
	Garage Centre		
	Garage Brest (S)		
Golf	Golf		
Peintre	Peintre Pays de Loire		
	Peintre Centre		
	Peintre Bretagne (S)		
	Peintre Auvergne		
Pressing	Pressing		
Viniculture	Viniculture 86 (S)		
	Viniculture 85 (S)		
	Viniculture 79 (S)		
	Viniculture 72 (S)		
	Viniculture 58		
	Viniculture 49 (S)		
	Viniculture 44 (S)		
	Viniculture 41 (S)		
	Viniculture 37		
	Viniculture 36 (S)		
	Viniculture 18 (S)		
Hôtellerie	Hôtellerie (S)		

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **Zoom sur les opérations collectives**
  - Évaluation en 2018 de l'outil OC mis en œuvre aux P9/P10
    - Aides à l'animation = 11,6% des aides aux OC au P9 et au P10

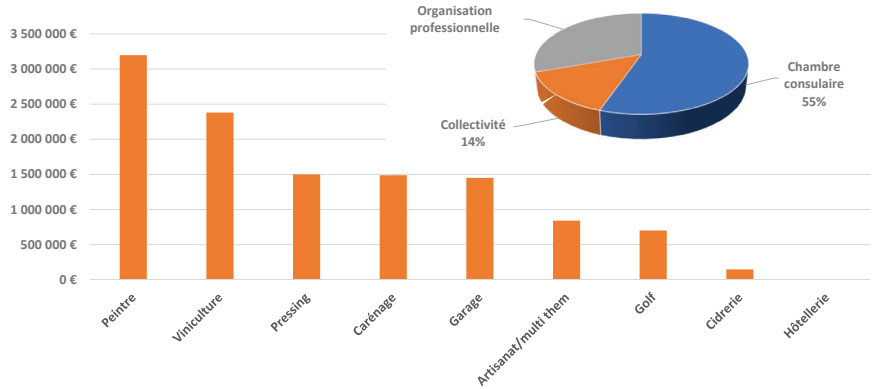

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **Zoom sur les opérations collectives**
  - Évaluation en 2018 de l'outil OC mis en œuvre aux P9/P10
    - Montants des opérations collectives

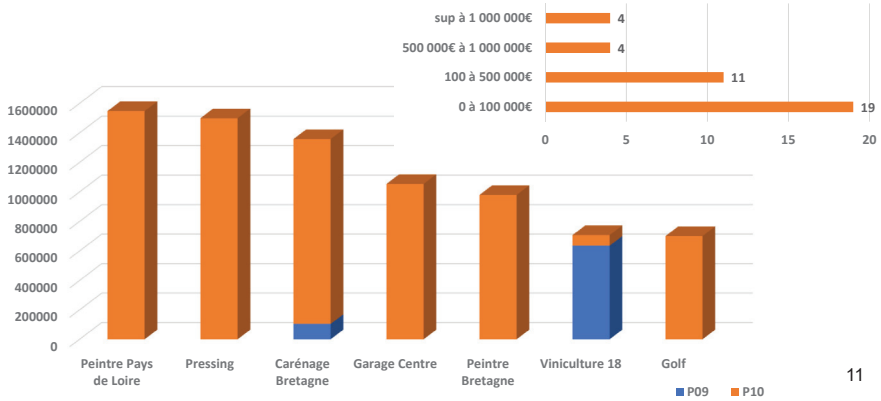

11

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **Zoom sur les opérations collectives**
  - Recommandations principales issues de l'étude d'évaluation 2018
    - → Progresser dans la **connaissance** des substances rejetées par les artisans et PME
    - → Faire émerger des OC sur les **activités et territoires à enjeux**
    - → Préparer le **lancement d'un AAP** ou de **modalités dédiées aux alentours de la mi-P11**
  - Modalités P11 relatives aux OC
    - → **Ciblées sur les micropolluants**
    - → Actions éligibles : études, travaux, et communication/ animation pour la réduction des émissions dispersées de micropolluants
    - → Taux d'aide plafond = 50% (prioritaire) *dans la limite de l'encadrement des aides publiques*
    - → Type d'OC privilégié a priori : « géographiques » à l'échelle d'un bassin d'activité (métropole par ex.) même si OC « sectorielles » également

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **Zoom sur les opérations collectives**
  - Modalités P11 relatives aux opérations collectives
    - → Pour les OC qui ne résultent pas d'un diag. amont réalisé par une collectivité dans le cadre du RSDE STEU, nécessité d'une étude diagnostic préalable comprenant :
      - Mise en évidence des enjeux environnementaux
      - Description des problématiques rencontrées et des solutions techniques/ financières envisagées
      - Définition du périmètre d'intervention, structures visées et objectif chiffré

→ Au-delà de ces recommandations, pas de cadrage précis imposé en début de P11 : toutes les initiatives sont étudiées avec intérêt notamment celles faisant suite à la dernière campagne RSDE STEU

→ AELB travaille en parallèle à l'identification de territoires à enjeux micropolluants et d'une stratégie associée

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **Campagne RSDE STEU 2019 : point d'avancement de l'analyse des résultats**
  - AELB a appuyé la réalisation de la campagne d'analyses
    - 280 agglomérations > 10 000 EH sur AELB
    - 127 demandes d'aides déposées
    - 36 retours à ce stade
    - 20 campagnes bancarisées

→ Résultats encore en cours d'acquisition/ validation entre l'agence de l'eau et les collectivités – alimenteront les réflexions autour de la stratégie micropolluants

→ Si SD identifiées, dès maintenant (avant même parution d'un arrêté préfectoral) : encouragement des collectivités à s'engager dans une étude de diagnostic amont pour identifier les sources d'émission et mettre en œuvre de 1ères actions concrètes

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

- **<u>A venir</u> : AAP en direction des acteurs économiques non agricoles**
  - **Constat début de P11** : le nombre d'actions engagées par les acteurs économiques < aux objectifs fixés notamment pour la thématique micropolluants
  - **Objectif** : soutenir + fortement et/ ou de manière + souple les acteurs économiques non agricoles dans la mise en œuvre de leurs **actions favorables à l'atteinte des objectifs du P11 de l'AELB**
  - **Contenu** : en cours d'écriture
  - **Calendrier** : validation devant les instances de l'automne pour un lancement à la **mi-novembre 2020**

Tour des actualités AELB

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Vos contacts « activités économiques »

→ Sur la délégation Allier Loire- Amont :
- François PENAUD : francois.penaud@eau-loire-bretagne.fr - 04.73.17.07.29
- Bruno TEXIER : bruno.texier@eau-loire-bretagne.fr - 04.73.17.07.27

→ Au niveau bassin Loire-Bretagne :
- Amélie HEUZÉ : amelie.heuze@eau-loire-bretagne.fr - 02 38 49 73 38
- July-Gaëlle VERDICCHIO : july-gaelle.verdicchio@eau-loire-bretagne.fr - 02 38 49 75 78

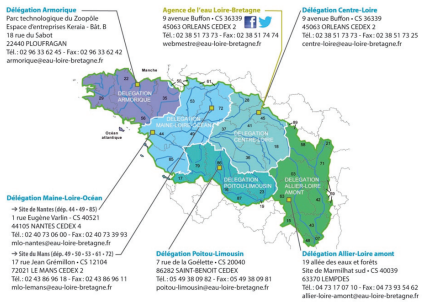

Les principales productions du groupe de travail du Graie : des productions collaboratives à connaître et faire connaître

---

Cécile MALAVAUD, Graie

Les principales productions du groupe de travail du Graie : des productions collaboratives à connaître et faire connaître

Cécile Malavaud, Graie

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la DREAL et la Métropole de Lyon. En partenariat avec la FNCCR,

Plan de la présentation

- Réseaux: régional et national
- Les productions
- Focus en rapport avec les eaux pluviales et dernière production

La thématique effluents non domestiques

En 2010, la réduction à la source des micropolluants est une question nouvelle question au sein des collectivités

3 enjeux fondamentaux:

- Préserver la qualité des milieux
- Limiter les risques sanitaires
- Maîtriser les coûts de l'assainissement collectif et des traitements

Problématique :

- Initier des changements de pratiques, sensibiliser
- thématique nouvelle, peu d'intérêt et peu cadre réglementaire
- Petites industries ou artisans pas concerné par le règlement ICPE, sources les plus difficiles à connaître et faire évoluer
- Pollution dispersées, additionnées pourraient avoir un impact conséquent

Réseau régional et GT du Graie

Objectifs:

- Mettre en relation les différents acteurs concernés, créer une dynamique de réseau avec des échanges privilégiés (parrainage, formations…)
- Mutualiser leurs connaissances et leurs compétences
- Les aider à formaliser et transmettre leur expérience

↳ **Production de documents de référence**

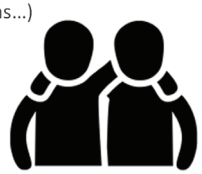

Sur l'ensemble des pollutions et des sources:

- Eaux usées
- Eaux de ruissellement
- Déchets dangereux

Membres : une centaine de personnes

- Collectivités
- Etablissements publics de l'Etat
- Exploitants privés de systèmes d'assainissement

Animation du réseau national

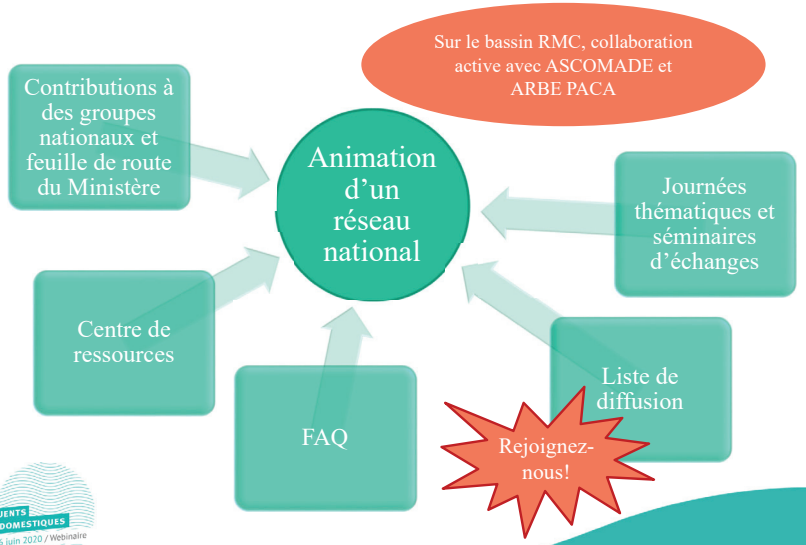

Formalisation systématique des connaissances

- Des références: centre de ressources
- Des échanges: FAQ, actes des conférences
- Des outils sous forme de documents types, documents de cadrage ou documents techniques
- Ces outils ont été produits pour:
  - Le diagnostic du territoire
  - Le plan d'action
  - Le pilotage service END

STRATÉGIE, DÉMARCHE ET ACTEURS →	Lien
La mise en conformité des rejets non domestiques des activités de la collectivité (2018) Méthodologie doublée d'un argumentaire afin de régulariser ces rejets et impulser une dynamique plus large de prise en compte des enjeux environnementaux liés à l'eau au niveau de l'ensemble des services des collectivités et de leurs partenaires.	
La gestion des pollutions accidentelles – Démarches et exemples de pratiques (2018) Accompagnement dans la mise en place d'une démarche de gestion d'une pollution accidentelle qui transite dans le réseau de collecte et susceptible d'avoir un impact sur le système d'assainissement ou sur le milieu naturel (procédure en interne, adaptée à chaque contexte et à ses spécificités).	
Les indicateurs d'activité et de performance (2016) « Boîte à idées » qui permet de dresser une liste d'indicateurs pertinents, en fonction de des objectifs et des spécificités du territoire. Il est le résultat d'un travail de compilation et de partage entre les collectivités membres du réseau.	
La check list des acteurs à associer (2014) Liste l'ensemble des acteurs de la gestion des effluents non domestiques et présente leurs rôles et l'articulation de leurs missions dans différents cas de figure (gestion d'un nouvel établissement, d'une pollution accidentelle…).	
Définir une stratégie à l'échelle d'un territoire : les grandes questions à se poser (2013) Les principales questions à se poser pour définir une stratégie claire et cohérente en matière de gestion des rejets EUND d'un territoire, que ce soit dans le cadre de la mise en place d'un service dédié ou de la redéfinition des priorités d'un service existant.	
Logigramme : démarche générale de gestion des entreprises (2013) Synthèse des étapes clés pour identifier les entreprises générant des eaux usées ND, cadrer leurs rejets et les suivre.	
Pour la rédaction du volet effluents non domestiques dans les règlements d'assainissement (2011) Boite à idées pour l'élaboration du volet "END" du règlement d'assainissement : les prescriptions techniques et financières ainsi que les pénalités.	
Hiérarchisation d'actions vis-à-vis d'entreprises de petites tailles (2010) Eléments de réflexion pour aider les collectivités à hiérarchiser les secteurs d'activité à cibler prioritairement pour une démarche de mise en conformité, au delà des établissements avec rejets « importants ».	

ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET PRÉCONISATIONS TECHNIQUES PAR ACTIVITÉ	
Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial (2013-2020) Les substances dangereuses présentes dans le milieu proviennent des eaux usées mais aussi des eaux déversées directement au milieu naturel ou par le biais du réseau d'eaux pluviales. L'objet de ce document est de lister les activités et situations pouvant potentiellement générer un déversement au réseau pluvial, de dresser un rapide état des lieux des connaissances et des pratiques, et de proposer des préconisations en matière de raccordement et de prétraitement de ces rejets. 11 activités ont été traitées à ce jour : déchèteries, plateformes de compostage, centres de récupération/stockage de métaux et véhicules hors d'usage (VHU), chantiers et entretien bâtiments, rabattement de nappe et gestion des eaux de fouille, eaux de refroidissement, condensats de compresseurs, rejets de piscines, centrales de production de béton, aire de distribution de carburant et aire de lavage (mars 2020).	
La gestion des effluents d'un établissement de santé : principe de la démarche et préconisations sur le suivi des rejets (2016) Ce document a pour objectifs : • de guider l'exploitant de réseau dans la façon d'appréhender un établissement de santé, par la présentation d'éléments de contexte et de méthodologie, d'exemples et le renvoi vers des documents de référence ; • de proposer des préconisations en matière de suivi des rejets (autosurveillance) à demander à l'établissement, sur la base d'un état des lieux des pratiques recensées au sein des différents territoires.	
Note sur les bacs dégraisseurs utilisés dans les métiers de bouche (2011) L'apport de graisses liées aux activités des métiers de bouches dans le système d'assainissement est souvent problématique. Cette petite fiche est établie à l'attention des exploitants. Elle se veut être un portail d'entrée à plusieurs documents très utiles et pertinents sur cette question. Elle rassemble également quelques rappels et recommandations issus des expériences d'exploitants membres du groupe de travail du Graie.	

Travaux en cours

- **Fiche « Gestion des END en ANC »**
  - Rappel réglementaire
  - Quelles pratiques?
  - Démarches intéressantes à l'échelle de la collectivité
  - Retour d'expérience par type d'activité

  Un atelier avec les acteurs de l'ANC est envisagé

- **Echange sur la gestion de crise et la place des enjeux environnementaux face aux enjeux économiques**
  - Un questionnaire en préparation

Les eaux pluviales souillées

Problématique :

- Les substances dangereuses présentes dans le milieu récepteur proviennent des eaux usées mais aussi des eaux de ruissellement déversées directement au milieu naturel ou par le biais du réseau d'eaux pluviales

↳ La réduction des apports de polluants par les eaux de ruissellement est un enjeu d'intérêt croissant pour les collectivités et pour l'Agence de l'Eau.

Définition :

Les eaux de ruissellement (eau de pluie) susceptibles d'être "souillées" avant rejet au réseau d'eaux pluviales.

Les déversements susceptibles d'être raccordés au réseau d'eaux pluviales (quelle que soit leur origine) voire directement au milieu naturel.

Guide Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial (2013-2020)

Un document : fiches techniques par secteur d'activité

Objectifs

- Etat des lieux des connaissances et des pratiques
- Préconisations

De nombreuses contributions

- Membres du Groupe de Travail
- Autres collectivités
- Ministères en charge de l'Ecologie et de la Santé
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT de l'Ain
- INSA de Lyon, membre de l'Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine

11 activités traitées:

- Déchèteries
- Plateforme de compostage
- Centre de récupération/stockage de métaux et VHU
- Chantiers et entretien bâtiments
- Rabattement de nappe et gestion des eaux de fouille
- Eaux de refroidissement
- Condensats de compresseurs
- Rejets de piscine
- Centrales de production de béton
- Aire de distribution de carburant
- Aire de lavage

Nouvelle fiche technique : aire de lavage et activités liées

- Activités et polluants potentiels
- Cadre réglementaire et normatif
- Préconisations de gestion des effluents issus d'aires de lavage
- Retours d'expérience
- Bibliographie

Types activités

Activités	Polluants potentiels	Suivi
Lavage « classique » (véhicules légers, poids lourd, bus …)	Hydrocarbures, MES, métaux, détergents, paraffine (lustrage), produits de nettoyage des jantes (solvant basique).	-pack pollution (DBO, DCO, pH, Pt, MES) -hydrocarbures totaux, METAUX - pH et T°
Problématique MES (engins de chantier, poids lourd approvisionnant des chantiers)	Quantité de MES plus importante	-pack pollution (DBO, DCO, pH, Pt, MES) -hydrocarbures totaux, METAUX - pH et T°
Problématique flottants (benne OM, bétaillères, entretien espaces verts)	Flottants	-pack pollution (DBO, DCO, pH, Pt, MES) -hydrocarbures totaux, METAUX - pH et T°
Problématique graisse (lavage intérieur de camions frigorifiques …)	Graisses	-pack pollution (DBO, DCO, pH, Pt, MES) -hydrocarbures totaux, METAUX - pH et T° - SEH
Activités spécifiques / Lavage extérieur Bateaux (cf. partie 4) Avions, trains Véhicules enrobés (cf. partie 4)	Antifouling, peinture… Glycol Anti graffitis Solvants spéciaux, enrobés, hydrocarbures	-pack pollution (DBO, DCO, pH, Pt, MES) -hydrocarbures totaux, METAUX - pH et T° + autres paramètres à définir au cas par cas
Activités spécifiques / Lavage intérieur Transport produits chimiques Produits minéraux Produits organiques Vidangeurs/Hydrocureurs	A définir au cas par cas	-pack pollution (DBO, DCO, pH, Pt, MES) -hydrocarbures totaux, METAUX - pH et T°+ autres paramètres à définir au cas par cas

Continuons la discussion pluviale!

- **Rappel réglementaire autour du déversement au réseau pluvial**

Régis TAINE, FNCCR

- **REX : mise en place d'un arrêté de déversement au réseau pluvial**

Olivier DARNE et David GUIBOUX, Sainte Etienne Métropole

- **Déversement au réseau pluvial, le point de vue de l'industriel**

Fabien FOISSAC, SNF

- **Rejoignez la liste de diffusion nationale: message à cecilemalavaud@graie.org**

Le Graie

Vocation à accompagner les gestionnaires de l'eau

PUBLICS

- Professionnels et chercheurs
- Échelle régionale, nationale et internationale
- Formalisation des connaissances, échanges, diffusion de l'information, transfert

Une association scientifique
et technique qui permet de mettre
l'individuel de côté au service du collectif

4 thématiques d'expertise

- Mieux lier **Aménagement et gestion de l'eau**,
  - promouvoir des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales
  - maitriser l'impact des rejets sur les milieux
  - accompagner le transfert des compétences eau et assainissement

- Mieux gérer **les milieux aquatiques** en intégrant toutes leurs dimensions (acteurs et usages, fonctionnement et écologie, …)

- Mieux intégrer **les risques pour la santé** dans la gestion de l'eau et de l'assainissement (micropolluants)

- **L'assainissement** : mise en œuvre et évolution de la réglementation et réponses techniques

Outils pour le diagnostic du territoire

Diagnostic du territoire [Graie, 2014b, 2013, 2010]

Récupération des données existantes

- Connaissance du tissu industriel et artisanal (branches d'activités)
  - implantation des entreprises et cartographie des réseaux
  - Lien substances / activités
  - Rejets des entreprises (flux et concentrations, RSDE ICPE)
- Connaissance du système d'assainissement
  - Résultats RSDE STEU
  - Contamination des boues
- Contamination et sensibilité du milieu (état chimique, écologique, usages)

Outils pour le plan d'actions

Plan d'action – priorisation des enjeux, territoires, secteurs d'activités

Campagnes d'analyse complémentaires (si nécessaire) [Agence de l'eau RMC, 2018]

- plan d'échantillonnage en fonction des objectifs de la campagne et du fonctionnement des réseaux
- analyse des résultats pour définir les secteurs et substances à enjeux

Actions de réduction [Graie, 2017a, 2016b ; Ascomade 2017, 2016a, 2016b ; ARPE 2016]

- questionnaire + visites des entreprises
- diagnostics et préconisations aux entreprises
- Campagnes de sensibilisation métiers

Actions règlementaires [GRAIE, 2014a ; ASCOMADE, 2014]

- Règlement d'assainissement avec spécificités END
- redevances spéciales adaptées aux entreprises (calcul des coefficients de pollution)
- Modèles conventions / autorisations et application/ signatures

Outils suivi et pilotage du service END

Suivi et pilotage du service effluents non domestiques

- Suivi administratif : conventions (renouvellement, coefficient de pollution...)
- Suivi technique : contrôle des rejets, données de fonctionnement annuel, suivi des travaux de conformité
- Pilotage du service : Indicateurs de suivi et de performance du service

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Quelques grands principes

- **SEPARER les EP toiture + voirie "standard" des EP de ruissellement souillées**
- **TRAITER les EP toiture + voirie standard en favorisant l'infiltration en surface (noue végétalisée "vivante"…) :**
  pas de "puits perdus" - pas de séparateur hydrocarbures sur la voirie
- **DEVELOPPER les stratégies "zéro" rejet :**
  - Gestion à la source par la couverture : pas de production EP souillées
  - Séquestration sur site de la pollution
- **↳ responsabiliser l'industriel sur "sa" production de pollution**
- **↳ éviter la production de pollution diffuse ou accidentelle**
- **DELIMITER les zones de contamination de l'eau pluviale : zone de production et d'activité, process,…**
- **DEFINIR et DIMENSIONNER, le cas échéant un prétraitement adéquat (décanteur dépollueur, séparateur hydrocarbure, décantation,…)**
- **FAVORISER un rejet final par l'infiltration en surface (noue végétalisée "vivante"…)**

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Déversement d’effluents peu chargés dans un réseau de collecte des eaux pluviales ? Rappels de quelques points clés

---

FNCCR

Déversement d'effluents peu chargés dans un réseau de collecte des eaux pluviales ? Rappels de quelques points clés

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (**FNCCR**)

Cycle de l'eau

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la DREAL et la Métropole de Lyon. En partenariat avec la FNCCR,

Cadre réglementaire et statut juridique du système de collecte des eaux pluviales

- Pas de régime d'autorisation de raccordement imposé par la loi
- Ce raccordement relève de la **responsabilité de la collectivité compétente pour la gestion des eaux pluviales urbaines** (délégable) selon les prescriptions qu'elle aura fixées dans le **zonage et le règlement du service Eaux pluviales** :
  - En acceptant un raccordement (eaux pluviales, le cas échéant de « même nature »), elle endosse la responsabilité des dysfonctionnements (débordements) et en cas de pollution du milieu naturel par les eaux rejetées
  - Elle doit donc prendre en compte :
    - La capacité du réseau/ouvrages
    - La nature des eaux introduites dans le réseau
    - Les conséquences sur le milieu (vulnérabilité, zones sensibles)

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES 25 & 26 juin 2020 / Webinaire — FNCCR Cycle de l'eau

Cas du déversement d'eaux autres que pluviales

- Pas de statut pour les **eaux claires d'origine non naturelle**
  - La collectivité doit étudier au cas par cas selon évaluation des risques (capacité, caractéristiques…) en complément des prescriptions générales éventuellement déjà fixées :
  - **Si eaux claires polluées :**
    - Aucun rejet dans le réseau eaux pluviales,
    - Rejet vers le réseau de collecte des EU soumis à autorisation de déversement article L1331-10 code de la santé publique
  - **Si eaux claires « non polluées » :** possibilité de rejet soumis à autorisation de collectivité (selon prescriptions et analyse risques)
    - Dans le réseau eaux pluviales
    - Dans réseau unitaire ou séparatif selon procédure L1331-10 CSP (renvoi art. R1331-2 CSP)

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES 25 & 26 juin 2020 / Webinaire — FNCCR Cycle de l'eau

Encadrer l'autorisation de déversement

- **Quelle forme de document ?**
  - Simple autorisation de rejet = acte administratif, formalise l'accord de la collectivité et les conditions (yc de retrait en cas de manquement
  - Possibilité de convention / contrat qui acte plus formellement l'acceptation des conditions de raccordement et de déversement de ces eaux par l'émetteur.
    Nécessité d'un « contrat d'abonnement » si facturation

Même si pas de « droit » au déversement, il est utile de fixer les règles pour assurer transparence et équité
(même si l'autorisation donnée à une personne n'implique pas de la donner à toutes les autres personnes dans la même situation – en particulier si capacité du réseau insuffisant)

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES 25 & 26 juin 2020 / Webinaire — FNCCR Cycle de l'eau

Évaluation du risque par la collectivité au regard du code de l'environnement

1. Quel impact sur le fonctionnement du réseau ? Les fluctuations ?
2. Quels débits supplémentaires tolérer ?
3. Quelle nature d'effluents autorisés ?
4. Pour quelle durée l'autorisation est fixée ?
5. Quelles modalités de contrôle ? Engagement du pétitionnaire

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

FNCCR
Cycle de l'eau

Des questions ?

Merci de votre attention !

Téléchargeables sur www.fnccr.asso.fr

Sandrine POTIER / Régis TAISNE

FNCCR « Cycle de l'eau » de la FNCCR

20 boulevard de Latour Maubourg – 75007 PARIS

www.fnccr.asso.fr - r.taisne@fnccr.asso.fr

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

FNCCR
Cycle de l'eau

REX 1 : Saint Etienne Métropole : mise en place d'un arrêté de déversement au réseau pluvial

---

Olivier DARNE et David GUIBOUX, Sainte Etienne Métropole
Fabien FOISSAC, SNF

REX : réflexion et mise en œuvre d'une autorisation de déversement au réseau pluvial à Saint-Etienne Métropole

Olivier DARNE et David GUIBOUX, Saint-Etienne Métropole

SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole

contrats de rivières

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la DREAL et la Métropole de Lyon. En partenariat avec la FNCCR,

I/ Contexte Saint-Etienne Métropole

Métropole depuis 2018
403 000 habitants – 723 km²
53 communes en 4 territoires

Compétences :
Assainissement : 2011
Eaux pluviales : 2011
GEMAPI : 2017

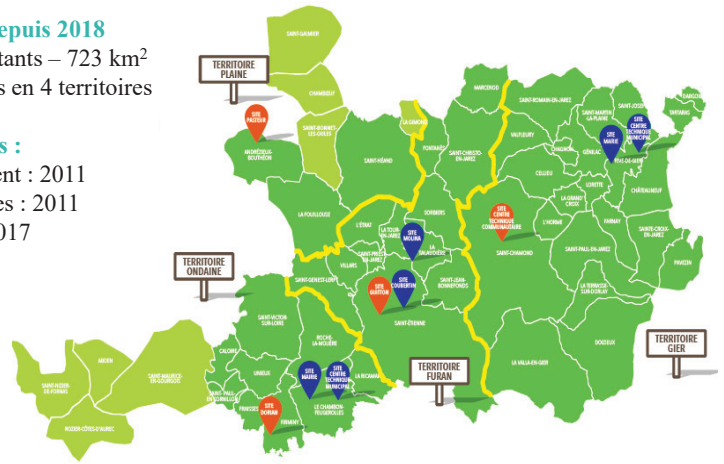

50 stations d'épuration (entre 20 et 282 000 EH)
3 contrats de rivières portés par SEM (Furan, Gier et Ondaine-Lizeron)
Participation aux contrats de rivières Coise (SIMA) et Mare/Bonson (LFA)

I/ Contexte Saint-Etienne Métropole

=> Organisation thématiques Assainissement / Pluvial

Direction de l'Assainissement et des Rivières (DAR)
⇒ Pilotage thématiques assainissement + pluvial
en lien avec 4 chargés mission assainissement + 1 chargé mission gestion des eaux pluviales
=> Rejets non domestiques : actions intégrées dans les Contrats de Rivières

Damien JANAND – Directeur de la DAR
François DELORME – Adjoint de la DAR et Responsable Contrats de Rivières

Direction de l'ACtion Territoriale (DACT)
Fabien VERCASSON

Mise en œuvre de la démarche arrêtés-conventions pour les rejets non domestiques au réseau d'assainissement

Territoire Ondaine / Lizeron	Territoire Gier	Territoire Furan (+ soutien Plaine)
Cécile MELLADO	David GUIBOUX	Olivier DARNE
Technicienne référente Eau-Industrie	Technicien référent Eau-Industrie	Technicien référent Eau-Industrie

I/ Contexte Saint-Etienne Métropole

Nos grands principes de gestion des effluents non domestiques

Mise en oeuvre graduée cf. article 1331-10 du Code de la Santé publique :

- Procédure simplifiée pour les entreprises présentant un faible impact
=> Arrêtés simples / 7 ans

- Procédure complète pour les entreprises présentant un rejet à risque
=> Arrêtés + Conventions Spéciales de Déversement / 5 ans

Conditions financières intégrées aux Conventions Spéciales de Déversement avec règles identiques pour tout le territoire SEM :

- Coefficient de Pollution (Cp) = majoration de redevance assainissement
- Participations exceptionnelles (pénalités)

Etat d'avancement :
Env. 80 autorisations avec arrêtés simples
Env. 40 autorisations avec conventions de déversement
Une trentaine d'anciennes autorisations à réactualiser

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

L' arrêté du 21 juillet 2015 précise que ne doivent pas être rejetées dans un réseau de collecte des eaux usées séparatifs :

- **Les eaux pluviales** (eaux de ruissellement résultant des précipitations atmosphériques),
- **Les eaux claires naturelles** (sources, drainage de nappes, fossés, …) **ou artificielles** (fontaines, drainage de site, rejet de climatisation, eaux de refroidissement ?…).

Interrogation à SEM sur le choix du bon exutoire pour :

- **des effluents non domestiques traités ou sans charge organique constatée**
  - Eaux de purges de TAR sans toxiques,
  - Surverse bassins de décantation (exemple cimenterie, usinage optique, …),
  - Filtrats de compresseurs non raccordables au réseau EU,
  - ….
- **les rejets d'eaux de ruissellement potentiellement souillées**
  - eaux ruissellement sur les sites de récupérateurs de déchets (notamment métaux),
  - eaux ruissellement sur le zone distribution de carburants non raccordables au réseau EU (existant),
  - …

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

Réflexion faisant suite à une demande officielle d'industriel de rejeter des effluents non chargés dans le réseau de collecte des eaux pluviales

→ Organisation d'une rencontre échange DDT/OFB/SEM (oct. 2018)

Les rejets au milieu naturel sont régis notamment par la Nomenclature Eau du Code de l'Environnement (hors ICPE) avec plusieurs rubriques :

- **Rejet réseau collecte des eaux de pluie** (eaux de ruissellement comprises) **→ Rubrique 2.1.5.0.** Responsabilité du son maître d'ouvrage, pour les eaux potentiellement souillées, d'imposer les prétraitements adéquats → via le règlement d'assainissement

  NB : sur SEM également inclus les eaux de rabattement de nappe (prétraitement éventuellement prescrit) + eaux de vidanges de piscines en cas d'absence de réseau EU

- **Si autres rejets, changement de la nature du rejet → Rubriques 2.2.1.0. et 2.2.3.0**
  Le réseau n'est plus strictement pluvial, et on peut parler de réseau "mixte".

  NB: un rejet de Déversoir d'Orage → rubrique : 2.1.2.0
  un rejet de Station d'épuration → rubrique : 2.1.10

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

Aspect quantitatif : rubrique 2.2.1.0 Rejet modifiant le régime des eaux

1 ° ≥ à 10 000 m³/ j ou à 25 % du débit moyen du cours d'eau
soumis à autorisation (A) : Dossier Loi sur l'Eau avec étude d'impact cf. article R214-6 (Code E)

2° ≥ 2 000 m³/ j ou à 5 % du débit moyen du cours d'eau mais inférieure seuils (A).
soumis à déclaration (D) : Dossier loi sur l'Eau selon article R214-32 (Code E)

Aspect qualitatif : rubrique 2.2.3.0. Rejet dans les eaux de surface

1° Le flux total de pollution brute pour différents paramètres* étant :

a) ≥ à des seuils de référence R2 (pour au moins 1 paramètre)*
soumis à autorisation (A) : Dossier loi sur l'Eau avec étude d'impact cf. article R214-6 (Code E)

b) Compris entre les niveaux de référence R1 et R2 (pour au moins 1 paramètre)*
soumis à déclaration (D) : Dossier loi sur l'Eau selon article R214-32 (Code E)

* Les analyses et seuils sont indiquées dans l'arrêté du 9 août 2006

NB : le 2° concerne des rejets pouvant contenir des germes bactériens (*E. Coli*)

Les documents déposés par le propriétaire du réseau qui rejette au milieu récepteur si non concerné, la DDT recommande de fournir un porter à connaissance pour information

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

Réflexion et démarche très récente sur SEM avec peu de recul :

- 3 anciennes autorisations simple sans réelle concertation avec la police de l'Eau
→ Probablement non renouvelées sous cette forme

- 1 autorisation récente avec renouvellement convention déversement
Demande de l'Entreprise SNF sur Andrézieux Bouthéon
Confection de polymères hydrosolubles (SEVESO seuil haut)

Souhait de changer le dispositif de traitement de ces tours de refroidissement (TAR)
Traitement combiné UV + H_2O_2 avec arrêt de l'utilisation de toxique (120 m³/j max)

→ Sollicitation de la DREAL en septembre 2017 pour essai et mise en œuvre

→ Sollicitation de SEM pour rejeter dans le réseau pluvial en aout2018 (absence milieu)
Demande calée avec le renouvellement de l'autorisation de déversement au réseau EU
Lors de la demande, envoi d'une étude d'incidence partielle par l'entreprise

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

Après échange avec DDT et DREAL (sur fin 2018) :

- **Rencontre SEM – SNF** en décembre 2018,
- Lancement d'une **étude Loi sur l'Eau** SEM avec convention financière avec SNF pour prise en charge du coût de l'étude début 2019
- **Transmission du Dossier loi sur l'Eau à la DDT** en septembre 2019
  Définition modalité de rejet pour ne pas modifier le régime
  Définition normes rejet - suivi sur les rejets EUND dans les réseaux EP
  Mise en place de mesures compensatoires éventuelles
- **Mise à jour des documents d'autorisation de déversement** en intégrant les conclusion de l'étude et mise en signature en décembre 2019
- **Signature de l'autorisation et de la Convention de Déversement** en mars 2020

NB: durée mise en œuvre avec rencontre DDT préalable, consultation, étude : 15 mois

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

Le rejet d'eaux claires autres que pluviales dans le réseau public de collecte permet de diminuer les eaux claires parasites dans les systèmes d'assainissement mais l'acceptation engage la responsabilité du propriétaire du réseau.

1° si rejet direct possible : **à privilégier pas de responsabilité pour la Collectivité**
2° si pas possible : à étudier mais
→ nécessité d'accompagnement des SPE (DDT)
→ si plus d'un rejet autre que pluvial, nécessité d'analyse du cumul d'impact : plus complexe (nécessité de faire appel à un BE spécialisé)

Nos interrogations :

→ Rejet eaux claires industrielles
- Sous quelle forme : arrêté simple ? arrêté avec convention ? convention seule ?
- Application généralisée de la démarche ou rester pragmatique ?

Souhait de l'inscrire dans une future révision du règlement d'assainissement, à voir pour la simplification de certains rejets ?

→ Rejet eaux ruissellement potentiellement souillées (nombreux sites préoccupants)
- Sous quelle forme, similaire ou différente ?

Sollicitation en cours du service juridique SEM

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

REX : Réflexion et mise en œuvre d'une autorisation de déversement au réseau pluvial à Saint-Etienne Métropole

Merci pour votre attention

Echanges / Réponses aux questions

SAINT-ÉTIENNE la métropole SÉM

contrats de rivières

II/ Problématique rejet dans le réseau pluvial

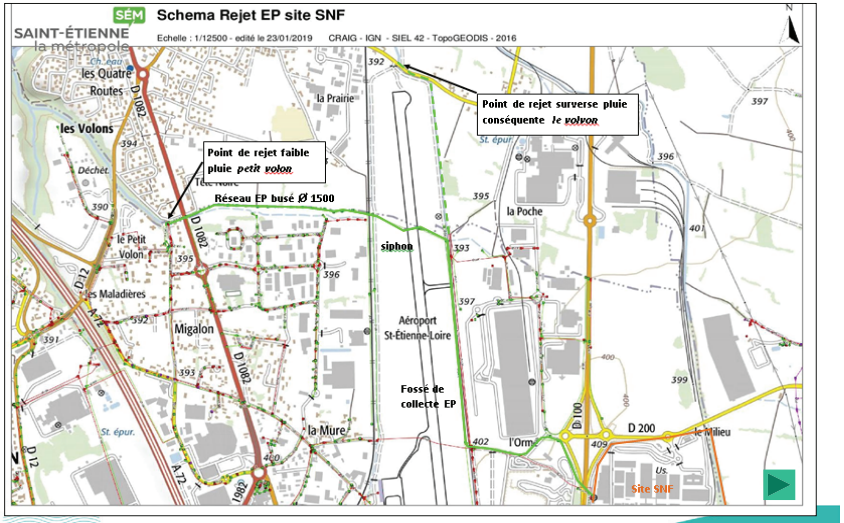

REX 2 : le point de vue de l'industriel concernant le rejet au réseau pluvial

Fabien FOISSAC, SNF

Déversement END au réseau pluvial

Fabien FOISSAC, SNF

Webinaire organisée par le GRAIE
avec le soutien l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la DREAL et la Métropole de Lyon. En partenariat avec la FNCCR,

Société SNF en 2020

Leader mondial dans la production de polymères hydrosolubles

- 23 usines (+ 2 à venir)
- 6 600 employés
- 1 200 kT/an en polyacrylamide

SNF – Andrézieux-Bouthéon

SNF, site en croissance

- Siège social et site de production majeur (1 400 pers)
- Production en croissance continue depuis 20 ans
- Côté effluents industriels
  - Raccordement à la STEP urbaine (presque saturée)
  - Evolution du volume rejeté selon la production (lavage, scrubbers, sous-produits, utilités)

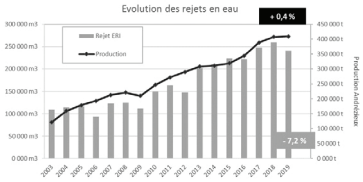

CROISSANCE = Diminuer la quantité d'effluents industriels

SNF – Andrézieux-Bouthéon

Tours aéroréfrigérantes, gourmandes en eau !

- Rejets des TAR (22 circuits) = 35% des effluents
  - Traitements chimiques en mode continu ou choc (biocides oxydant et non-oxydant) + Inhibiteur de tartre
- Eau très peu polluée
  - Apport en volume vers la STEP urbaine
  - « Dilution » des rejets
    - Ouvrages en limite de capacité

Réorientation des rejets vers le milieu naturel

SNF – Andrézieux-Bouthéon

Tours aéroréfrigérantes, vers un traitement plus écologique

- **Mise en place d'un traitement sans biocide chimique**
  - Combinaison rayonnement UVc + H_2O_2

- **Demande de dérogation à l'AM du 14/12/2013 (Art 31.b)**
  - Demande faite pour 25.000m3/an, via le réseau pluvial

Section 3

Collecte et rejet des effluents

Art. 31. – *Collecte des effluents.*

a) Les eaux issues des opérations de vidange, de purge ou toute autre opération liée au fonctionnement du système de refroidissement sont rejetées via le réseau d'eaux usées du site puis, sous réserve du respect des valeurs limites ci-dessous fixées, rejetées au milieu naturel ou raccordées à une station d'épuration.

Elles peuvent également être évacuées comme des déchets dans les conditions prévues au chapitre 7.

b) Il est interdit de rejeter les eaux résiduaires de l'installation dans le réseau d'eaux pluviales.

Réalisation d'une étude d'incidence sur le milieu naturel

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

SNF – Andrézieux-Bouthéon

Dérogation obtenue, mais partielle uniquement

- **Avantages**
  - Pérenniser la croissance de l'entreprise (sur l'aspect effluent industriel)
  - Economique : pas de coût €/m^3 ni de redevance
  - Moins de manipulations de produits classés
- **Inconvénients**
  - Délai : 3 années avant l'obtention d'une dérogation partielle (8 circuits sur 22)
    - Rubrique IOTA : norme en AOX / Azote très faibles (concentration trop élevée dans l'eau potable)
  - Economique : RSI 10ans
    - Surveillance analytique accrue + 1 poste de relevage
  - Maintenance : Remplacement des lampes 1/an
    - Nettoyage chimique plus fréquent (apparition de tartre)

Projets long terme : Tours adiabatiques, Pluie, Recyclage des effluents internes, Inhibiteurs de tartre sans P, Concentrat osmoseur

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
25 & 26 juin 2020 / Webinaire

Liens utiles partagés pendant le webinaire

Liste des liens mis à disposition dans le chat du webinaire :

Lien vers le centre de ressources nationales du Graie : http://www.graie.org/portail/thematiques/assainissement/effluents-non-domestiques/effluents-non-domestiques-espace-ressources/

lien vers la liste des documents du Graie : http://www.graie.org/portail/outils-references-gestion-effluents-non-domestiques/

guide CNIDEP – Peintures : http://www.graie.org/graie/graiedoc/doc_telech/biblio_hors_graie/racc-biblio/Guide_VEMAT.pdf

Lien vers la description du nouvel appel à projet Agence de l'Eau RMC (2020-2021) : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_99430/fr/un-nouvel-appel-a-projets-plan-de-rebond-eau-biodiversite-climat

RSDE Stations d'épuration : contenu des diagnostics Amont sur RMC : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_70920/fr/rsde-stations-d-epuration-contenu-des-diagnostics-amont-analyses-chimiques-en-reseaux

Campagne RSDE 2018, analyse des résultats sur le bassin RMC : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_99324/fr/rsde-campagnes-2018-analyses-des-resultats-sur-les-bassins-rhone-mediterranee-et-corse

Guide pour la diminution des polluants et des gaspillages d'eau dans l'industrie textile (en anglais) : https://uploads-ssl.webflow.com/5c4065f2d6b53e08a1b03de7/5db70334bd2f007e2fbc8577_ZDHC_WastewaterGuidelines_V1.1_JUL19_compressed%20(1).pdf

Découverte du Projet LUMIEAU-STRA : https://www.strasbourg.eu/lumieau-stra

Campus LyonTech la Doua
66 bd Niels Bohr – CS 52132
F-69603 Villeurbanne Cedex
Tel : 04 72 43 83 68
e-mail : asso@graie.org - www.graie.org